



SUCCÈS DE LA PRÉVENTION

MAINTIEN EN EMPLOI

Visites de pré-reprise après un accident

Comment le travail en partenariat de l'entreprise « Maestria, Peintures & Systèmes » et de son SPSTI, le Service AST Grand-Lyon, a permis l'accompagnement et la reprise d'un salarié magasinier blessé dans un accident.



Concepteurs de solutions pour les besoins en peinture des professionnels du bâtiment, de l'anticorrosion, des sols, du marquage routier mais aussi du Grand Public, le groupe Maestria Peintures et Systèmes comprend un nombre considérable de postes de travail physiques, avec manipulation de charges et de machines.

David Baron, magasinier-vendeur au sein de l'entreprise depuis avril 2017, est victime en 2021 d'un accident qui lui laisse des séquelles physiques. Fin 2021, il reprend le travail mais en devant intégrer deux limitations majeures : ne plus pouvoir porter de charge, et une difficulté à marcher, ce qui l'empêche de retrouver son ancien poste.

Il reprend donc sur un poste administratif, et à temps partiel. Depuis son accident, il est accompagné en Santé au travail par le Dr Badel, médecin du travail à l'AST Grand Lyon, accompagnement facilité par la collaboration de l'entreprise, qui a mis en place divers interlocuteurs avec le SPSTI.

Afin de préparer la reprise et d'évaluer l'évolution de la situation clinique de M. Baron (suivi de l'amélioration de l'état de

santé et l'adaptation possible du poste en conséquence), cet accompagnement se fait par étapes et de façon évolutive, sur une dizaine de visites de pré-reprise.

Ces visites permettent ainsi au médecin du travail de rencontrer le salarié pendant son arrêt maladie, pour essayer d'évaluer avec lui les possibilités qui vont s'offrir à la reprise, et les difficultés à anticiper. Ce travail au temps long a aussi aidé à canaliser la volonté de M. Baron vers une reprise adaptée :

« Je n'étais pas conscient de [tous les aspects] : j'étais tenté de brûler des étapes, et le Dr Badel m'a expliqué comment ne pas aller trop vite, le faire progressivement pour ne pas subir de « retour en arrière » ».

Ce long cheminement a été balisé de différentes étapes : une obtention de la Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé, des études du poste de travail, des rencontres avec l'employeur pour étudier les possibilités de reprise adaptée au sein de la structure...

Enfin, un essai encadré, soit une reprise d'activité pendant l'arrêt maladie, a permis d'identifier les freins possibles, d'activer les leviers correspondants, et de tester les différents aménagements.



La reprise à 100 % sur le poste d'origine en atelier n'était plus possible, mais de multiples échanges avec l'employeur ont abouti à une activité mixte, avec un peu d'atelier sans manutention, et un travail administratif.

Une fois ces pistes explorées et les adaptations mises en place par l'employeur, le SPSTI a pu solliciter le réseau Cap emploi et l'Agefip pour faire financer les aménagements de postes définitifs, sur l'administratif comme sur l'atelier.

Cette réussite est liée bien sûr en premier lieu à la volonté du salarié de reprendre son travail, de rester spécifiquement dans cette entreprise,

et de garder une partie « atelier » pour conserver ses liens avec ses collègues.

Pour le Dr Badel, le 2^{ème} facteur de réussite est « l'investissement de l'employeur à tous les instants ».

« On a tous poussé dans le même sens : mes collègues, l'entreprise, le Dr Badel ».

L'accompagnement vers le retour à l'emploi de M. Baron est ainsi une parfaite illustration des résultats possibles par la mobilisation de tous les acteurs et leur coopération vers le même objectif. Cette action de prévention est aussi à visionner au format reportage sur la chaîne Youtube de Présanse (voir pages 8-9 de ce numéro). ■